

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Lundi 21 mars 2022

Présents : Joris HURIOT, Mathilde BERTRAND, Bruno HURIOT, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Jérémy VALANCE, Gérard VOIRIN, Francis GUILLET, Dominique THOMAS, Edouard MAILLARD, Magali GRANGY, Silvia ROPA, Christelle LOMBARD

Absent(e)s excusé(e)s : Loïc LIDDELL

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2022

Unanimité.

### 2. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Unanimité.

### 3. Affectation du résultat de l'exercice 2021

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés au 31 décembre 2021, dont les chiffres apparaissent dans le tableau ci-dessous :

2021	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Solde d'exécution	257 510,17 €	63 144,54 €	320 654,71 €
Résultat reporté N-1	249 323,25 €	-98 250,25 €	151 073,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>506 833,42 €</b>	<b>-35 105,71 €</b>	<b>471 727,71 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	-131 366,00 €	-131 366,00 €
Recettes		135 145,00 €	135 145,00 €
Dépenses		266 511,00 €	266 511,00 €
<b>RESULTAT GENERAL</b>	<b>506 833,42 €</b>	<b>-166 471,71 €</b>	<b>340 361,71 €</b>

Il est proposé l'affectation suivante au budget primitif 2022 :

- 340 361,71 € à l'article R002, section de fonctionnement ;
- 166 471,71 € à l'article 1068, section d'investissement.

Unanimité.

#### **4. Demandes de subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de la commission « Finances - Administration générale - Vie économique » du 23 février 2022.

<b>Demandes</b>	<b>Proposition commission</b>
Sécurité routière	50,00 €
Don du sang - Secteur Mirecourt	100,00 €
Passion Show	250,00 €
Joie de Vivre (Val du Madon)	300,00 €
Loisirs créatifs	200,00 €
Loisirs Bien-être	100,00 €
Adavie - Association départementale	500,00 €
Retraités et amis de Mattaincourt	800,00 €
Comité des fêtes (Fonctionnement)	250,00 €
Comité des fêtes (char Saint Nicolas)	500,00 €
Comité des fêtes (Soirée à la pentecôte)	En attente
Les Volants Mirecurtiens	0,00 €
Les aînés du Petit Ban (EHPAD Vittel)	0,00 €
Tennis club Mirecourt Mattaincourt	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 300,00 €</b>
Réserves	700,00 €

Unanimité.

*Dossier de demande de subvention* : il est indiqué qu'une simplification du dossier va être effectuée cette année pour une application dès l'année 2023. Aussi, un seul dossier, par an et par association, sera étudié.

Il est précisé que le soutien de la collectivité pour la confection du char de la Saint Nicolas ne s'insère pas dans ce nouveau périmètre.

#### **5. Participation financière 2022 au SMIC**

La participation communale, pour l'année 2022, s'élève à 470,00 €, identique à 2021.

Unanimité.

#### **6. Taux d'imposition des taxes directes locales 2022**

Monsieur le Maire propose de maintenir, pour la sixième année consécutive, les taux des taxes directes locales pour 2022. Les taux sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 38 % ;
- Taxe foncière sur le non bâti : 34,11 %.

Unanimité

## **7. Budget primitif 2022**

Monsieur le Maire rappelle les deux séances de travail pour la préparation du budget primitif 2022 : le 14 octobre 2021 et celle de la commission « Finances - Administration générale - Vie économique » du 23 février 2022.

Il rappelle que les principaux éléments budgétaires ont été évoqués lors du Conseil Municipal du 21 février 2022.

Les grands équilibres du budget sont présentés ci-dessous :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 294 810,04 €	1 331 050,71 €
<b>Section d'investissement</b>	956 140,75 €	956 140,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 250 950,79 €</b>	<b>2 287 191,46 €</b>

Monsieur le Maire communique les éléments d'informations suivants :

- Les dépenses « directes » énergétiques sont prévues en hausse de + 43 % (74 500 € de prévues en 2022 contre 52 086,91 € au compte administratif 2021).
- Les hausses des matières premières sont difficiles à anticiper au regard du contexte actuel.
- Point projet rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire : + 113 288,93 €, soit + 23 % (actualisation des prix) entre octobre 2021 et mars 2022.

Unanimité.

## **8. Récompenses pour les lauréats du brevet et du baccalauréat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Finances - Administration générale - Vie économique » s'est positionnée favorablement pour récompenser les lauréats du brevet et du baccalauréat.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la proposition suivante, à compter de cette année scolaire 2021/2022, renouvelable :

- Brevet : un bon d'achat de 20,00 € ;
- Baccalauréat : un bon d'achat de 30,00 €.

Bons d'achat dans un commerce mirecurtien.

Deux conditions à respecter :

- Habiter à Mattaincourt (garde alternée acceptée),
- Communiquer une copie du diplôme concerné (ou relevé de notes).

Unanimité.

### **9. Salle polyvalente : instauration d'un forfait fluides et modification du règlement**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un « forfait fluides » pour les futures locations de la salle polyvalente.

Au prix de la location, sera ajouté un forfait énergie/fluides.

Proposition pour un week-end :

- Forfait fluides 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre : 15,00 € ;
- Forfait fluides du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril : 30,00 €.

Proposition pour demi-journée ou une journée (hors week-end) :

- Forfait fluides 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre : 7,50 € ;
- Forfait fluides du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril : 15,00 €.

Application au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les associations.

Modification du règlement de la salle polyvalente : points à ajouter :

- Afin d'encourager la vie démocratique, les partis politiques et les syndicats peuvent bénéficier de l'exonération des droits de location de la salle dans la mesure où le planning d'occupation le permet.
- Des gratuités ou des réductions tarifaires, suivant les tarifs en vigueur, peuvent être accordées par décision du Maire en fonction de l'intérêt local.
- Une pénalité pour défaut de nettoyage-entretien concernant l'intérieur de la salle et aux abords de celle-ci sera appliquée. Une pénalité de 100,00 € sera facturée à l'utilisateur des lieux.
- Un forfait « énergie/fluides » est ajouté au prix de location de la salle, forfait fixé par délibération du Conseil Municipal. Ce forfait s'applique même pour les mises à disposition à titre gratuite, sauf décision contraire du Maire. Ce forfait sera à régler lors de la signature du contrat de location de salle.

Unanimité.

## ***10. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe du grès du trias inférieur***

Il est rappelé que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Monsieur le Maire présente les enjeux locaux et rappelle que le sujet a fait l'objet de communication aux élus municipaux et d'échanges en Conseil Municipal.

Il est soulevé l'existence de fortes pressions des usages, notamment industriels sur la nappe. Aussi, la sécurisation de l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur qui est rappelé par la MRAe.

Il est rappelé la délibération du 4 mars 2019 qui n'a pas été correctement prise en compte par la commission compétente.

Proposition de délibération : Le Conseil Municipal :

- REGRETTE que la délibération du 4 mars 2019 n'ai pas été prise en compte pas les instances compétentes ;
- RAPPORTE et ABROGE la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- SE POSITIONNE, sans ambiguïté, pour une ressource en eau destinée, en priorité, à la population et, suivant quantités disponibles, aux activités essentielles pour l'Homme.

Unanimité.

## ***11. Vente d'un gyrobroyeur communal inutilisé***

La commune dispose d'un gyrobroyeur inutilisé depuis plusieurs années. Des réparations importantes doivent être réalisées.

Monsieur le Maire propose la vente de cet équipement au plus offrant.

Unanimité.

## ***12. Avenant à la convention avec l'association « MATTAINCOURT - Histoire et Patrimoine »***

Il est proposé de modifier la convention correspondante pour permettre à l'association de fixer librement, sur décision de son conseil d'administration, le montant de l'entrée au musée Saint Pierre Fourier. L'association définira le prix en accord avec la commune de Mattaincourt et se chargera de l'encaissement des recettes correspondantes.

Unanimité.

### ***13. Diagnostic de la Basilique Saint Pierre Fourier - Avenant n°1***

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic pour la Basilique Saint Pierre Fourier avait été acté en 2021. Le cabinet ATELIER Grégoire ANDRE (architecte du patrimoine), basé à Nancy a été retenu.

Le montant initial du marché s'élève à 36 850,00 € HT (44 220,00 € TTC).

L'avenant correspond à une option « façades » à la prestation du géomètre (scanner les façades extérieures de la Basilique) dont le montant s'élève à 3 360,00 € HT (4 032,00 € TTC), soit 9 % du marché initial.

Unanimité.

### ***14. Subvention au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales : UKRAINE - soutien aux victimes du conflit***

Monsieur le Maire propose d'apporter une aide financière exceptionnelle au peuple ukrainien dans le cadre du conflit Russe/Ukraine. Une aide de 500 euros est avancée.

Unanimité.

### ***15. Autorisation pour le Maire de procéder à la révision des charges locatives à la résidence seniors***

Dans un souci d'améliorer le fonctionnement de l'administration communale, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à fixer, chaque année, les montants des charges locatives pour les locataires de la résidence seniors.

Unanimité.

\*\*\*

*En clôture de séance, une intervention de Madame la Présidente de la Communauté de Communes et du Vice-président en charge des Finances et de l'Administration générale de a été réalisée pour évoquer le projet d'équipement sportif Tennis/Badminton et l'attribution de compensation de la Communauté de Communes à la commune de Mattaincourt.*